



Non paiement de 3 mois de salaires

Par louis2b

Bonjour,

Je suis cadre dans une agence de voyages depuis avril 2004.

Actuellement au chômage partiel depuis mars 2020 (suite pandémie covid), mon employeur ne m'a pas versé mes 3 derniers mois salaires à savoir juillet, août et septembre 2021 et ne m'a pas fourni les 5 fiches de paie de mai, juin, juillet, août et septembre 2021.(ces 3 salaires sont payés à 100% par l'état car au je suis donc toujours au chômage partiel)

Puis je démissionner du fait de mon employeur et percevoir tout de même mes indemnités de licenciement, mes 35 de congés payés ainsi que mes droits mois de préavis en tant que cadre ?

Merci d'avance,

Cordialement